

# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

## ANGLETERRE.

Londres, le 1<sup>er</sup> mai. — S. M. a nommé le vice-amiral sir Paltney-Malcolm grand-croix de l'ordre du bain.

— Le duc de Brunswick est arrivé en ville lundi ; hier après-midi S. A. a rendu visite au roi et à la reine, au palais de St. James.

— L'ambassadeur russe, prince de Lieven, le prince de Talleyrand, le baron Cetto, ministre de Bavière, ont rendu hier visite à lord Palmerston.

— Sir F. Burdett a annoncé hier avant la discussion sur les taxes des portes et fenêtres, que sir John Hobhouse, ne pouvant concilier ses devoirs comme ministre de la couronne avec ceux de député, il donnait sa démission en cette dernière qualité.

City article du Courier : — « La grande majorité obtenue hier soir dans la chambre des communes en faveur des ministres, avait d'abord relevé les fonds anglais, mais ensuite ils ont de nouveau fléchi. »

— Dans la chambre des communes, séance d'hier, sir John Key proposa sa motion pour l'abolition des impôts sur les portes et fenêtres. L'honorable baronet soutenait que ces impôts pèsent surtout sur les classes manufacturières, tandis que les riches consommateurs n'en souffrent presque pas ; pour le prouver, il a établi que la capitale et les trois comtés les plus manufacturiers payaient plus les trois quarts de l'impôt.

Après avoir entendu encore quelques orateurs, la chambre a rejeté la motion par 355 voix contre 175, majorité contre l'abolition de la taxe sur les portes et fenêtres 180.

Sir W. Ingilby proposa alors comme amendement à la motion de lord Althorp (v. n° 111), que les mots relatifs à l'impôt sur la drèche fussent omis. Cet amendement a été rejeté par 285 voix contre 131 ; et la motion de lord Althorp a été adoptée.

Sir W. Ingilby a demandé qu'un bill fût proposé relativement à la résolution de la chambre qui aurait pour objet l'impôt de la drèche ; on a rejeté cette motion par 238 voix contre 76.

Du 3 mai. — S. M. donnera deux grands dîners, mercredi et jeudi prochain, au palais St.-James.

— Hier, le ministre suédois et le ministre belge ont rendu visite à lord Palmerston, au Foreign-Office.

— En conséquence de la décision de la chambre des communes sur les impôts, et du mécontentement général qu'elle a produit, les habitants des paroisses de St.-André, de Holborn et de St.-George ont résolu de tenir une assemblée mardi prochain, pour prendre en considération les mesures nécessaires en cette circonstance.

— Dans la chambre des communes, séance d'hier, le colonel Torrens a fait une proposition relative à l'opportunité de reviser notre système financier, de manière à supprimer toutes les taxes sur le revenu des capitaux ou les salaires jusqu'à concurrence de 10 millions, de les remplacer par un impôt sur la propriété qu'à concurrence de 5 millions et d'approprier au service public, 5 millions provenant d'une banque nationale.

Lord Althorp, sans entrer en discussion à ce sujet, a déclaré qu'il ne pourrait y donner son adhésion, et la motion a été rejetée sans division.

M. Richards a fait motion tendante à constituer un fonds en faveur des pauvres d'Irlande, comme

cela se pratique en Angleterre avec les changements que pourrait nécessiter les circonstances. Lord Althorp a demandé qu'il fut nommé une commission d'enquête pour examiner l'état des pauvres en Irlande et le moyen de leur porter secours. Cette motion après avoir été appuyée par M. O'Connell, a été adoptée.

## FRANCE

Paris, le 2 mai. — Avant-hier, à sept heures du soir et hier matin, des salves d'artillerie ont annoncé la célébration de la fête du roi.

Les tambours et musiques de la garde nationale de Paris et de la banlieue, et des régiments de toutes armes en garnison à Paris, sont venus battre des bans et exécuter des symphonies dans la cour du palais des Tuileries.

Hier matin le roi a reçu les députations des deux chambres, des officiers de sa maison, tant civile que militaire, les ministres, le conseil-d'état, la cour de cassation et la cour des comptes, le tribunal de première instance, le conseil de préfecture, les maires et adjoints du département de la Seine et du département de Seine-et-Oise, les officiers de tous grades, infanterie et cavalerie, la garde nationale de Paris et de la banlieue.

Hier soir, le roi a reçu le corps diplomatique et beaucoup de dames.

M. le comte Pozzo di Borgo, portant la parole au nom du corps diplomatique, s'est exprimé en ces termes :

« Sire, le corps diplomatique a l'honneur d'offrir à V. M. l'hommage de son respect et ses félicitations. Il fait des vœux, sire, pour votre bonheur, pour celui de votre auguste famille et de la France. »

« Il y a un an, sire, que l'Europe était affligée d'une grande calamité, et menacée par d'autres pronostics sinistres ; la Providence l'a délivrée des maux qu'elle souffrait, et la sagesse de tous les souverains l'a préservée de ceux qu'elle avait à craindre. Les mêmes causes, sire, continueront à la protéger, en conservant la paix dont elle jouit, premier devoir des gouvernements et premier besoin de tous les peuples. »

Le roi a répondu :

« Je suis fort sensible aux vœux que vous m'exprimez pour la France, pour ma famille et pour moi. »

« Je me plais à reconnaître avec vous le grand bienfait de la Providence, qui a délivré l'Europe de ce fléau destructeur dont les ravages ont été si cruels. Je n'apprécie pas moins celui du maintien de la paix, que vous considérez avec tant de raison, comme le premier devoir des gouvernements et le premier besoin des peuples. J'ai la ferme confiance que le sentiment de ce devoir et de ce besoin, secondé par la sagesse de tous les souverains, nous en assurera la continuation, et en fera jouir l'humanité pendant de longues années. »

Une députation des blessés de juillet a offert au roi une fort belle corbeille en vermeille qui contenait un oranger.

M. Morize, l'un d'eux, a adressé un discours au roi et un autre à la reine.

Dès le matin, des distributions considérables ont été faites à domicile dans les bureaux de charité.

Conformément au programme de M. le préfet de la Seine, des réjouissances publiques, des jeux, des spectacles, des orchestres, des mâts de cocagne, avaient été préparés dans le grand carré des Champs-Élysées et à la barrière du Trône.

Malgré l'incertitude du temps, la foule était assez nombreuse.

A huit heures et demie des feux d'artifice ont été tirés sur le quai d'Orsay et à la barrière du Trône ; les édifices publics et quelques maisons particulières ont été illuminées.

La journée s'est bien passée ; nous n'avons eu connaissance d'aucun des accidents qu'on a trop souvent à déplorer dans les réunions nombreuses.

— Plusieurs décorations ont été accordées aux sciences, aux lettres, aux arts, à l'occasion de la

fête du roi. M. Ludovic Vitel, auteur des *Barri-cades*, des *Etats de Blois*, etc., vient d'être nommé chevalier de la Légion-d'Honneur.

— Le *Moniteur* publie l'ordonnance suivante :

Art. 1<sup>er</sup>. Sont et demeurent abolies, dans les colonies françaises, les peines de la mutilation et de la marque, établies soit comme peines principales, soit comme peines accessoires, par la législation concernant les esclaves.

Toutes dispositions contraires de l'édit du mois de mars 1685, de la déclaration du roi du 1<sup>er</sup> mars 1708, et de tous autres actes émanés soit du gouvernement métropolitain, soit de l'autorité coloniale, sont et demeurent abrogées.

— M. le comte Vilain XIII a déjà obtenu plusieurs audiences du roi.

— Le duc de Broglie et le baron de Werther ont eu réunion ce matin à l'occasion des affaires hollando-belges.

— On a conduit hier à la préfecture de police un nommé Sarrach, arrêté à Anteuil ; il est prévenu d'être l'un des auteurs d'un vol considérable effectué, il y a six mois, chez divers banquiers à Londres, et dont on porte la valeur à 14,000,000 francs. On a saisi chez lui un grand nombre de bijoux et des sommes en argent et billets de banque.

— On écrit de Lyon, 29 avril :

« L'administration a cru devoir prendre hier des précautions pour prévenir le retour des désordres qui ont eu lieu vendredi ; trois cents hommes et une compagnie de dragons se sont réunis à l'hôtel-de-ville dont les portes ont été fermées à sept heures. De nombreuses patrouilles ont circulé, et de forts piquets d'infanterie ont stationné sur la place des Terreaux et sur la place des Célestins. Bon nombre de groupes de curieux se sont formés comme à l'ordinaire sur la place et devant quelques cafés, mais il n'y a eu aucune manifestation inquiétante pour le maintien de la paix publique. »

Du 3 mai. — A la réception au château, M. le maréchal Soult, M. le maréchal Gérard, M. Dupin, président de la chambre des députés, plusieurs officiers-généraux et hauts fonctionnaires militaires portaient la plaque de l'ordre de Léopold.

— Les trente-six députés qui doivent composer la commission du budget ont été nommés, hier, dans les bureaux. Ils appartiennent aux diverses fractions qui forment généralement la majorité de la chambre. M. de Mosbourg est le seul membre de l'opposition que ses connaissances financières plutôt que son opinion y aient introduit. La doctrine y a versé toutes ses capacités, M. Duchâtel, M. de Rémusat, M. Duvergier de Hauranne, M. Dumon, M. de Saint-Cricq, M. Lepellier-d'Aulnay. Toutefois la majorité de la commission ne paraît pas disposée à adhérer à tous les projets du ministère. (*Tems.*)

— On lit dans le *Journal des Débats* :

« Nous recevons ce soir, par un courrier extraordinaire, des nouvelles de Vienne, en date du 26 avril. On y avait des lettres de Semlin du 22 avril qui annonçaient, d'une manière certaine, que « la Porte s'est entendue avec Mchémét-Ali, et qu'elle consent à lui céder la Syrie, Damas et Alep. Les ratifications du traité de paix seront incessamment échangées. Les nominations projetées pendant le ramazan, des employés supérieures et des gouverneurs des provinces situées sur le théâtre de la guerre, ont de suite eu lieu. »

Ces nouvelles ont fait monter les fonds autri-

chiens. Actions de la banque 1205, et les 5 % 92 516 318.

— On a reçu par voie extraordinaire la nouvelle qu'à Vienne, le 26 avril, les fonds ont haussé sensiblement sur l'avis de l'heureux résultat de la mission de M. de Varennes auprès d'Ibrahim. Les actions de banque qui étaient à 1182, sont montés jusqu'à 1207, et les 5 % métalliques jusqu'à 92 1/2. (Jour. du Commerce.)

— On dit que M. Montalivet doit partir sous peu de temps pour se rendre en Italie chargé d'une mission particulière du gouvernement. On prétend qu'il serait chargé des préparatifs à faire pour le moment de l'arrivée de la duchesse de Berry à Naples.

— On nous écrit de Blaye, 28 avril :

« Toutes les boîtes et paquets qui arrivent à la citadelle sont ouverts à la première porte, même ceux qui sont adressés au gouverneur.

« Aujourd'hui, deux caisses, à l'adresse de M. le général Bugeaud, contenaient une layette élégante composée de toutes pièces.

« Elle est, sans nul doute, envoyée par un ami intime de la duchesse, car nous avons la certitude qu'aucune demande de cette espèce n'avait été faite par les autorités de Blaye.

« Voilà un nouvel indice que la duchesse n'a pas cessé de correspondre avec le dehors et qui prouve en même temps la fausseté des vexations que, selon les journaux légitimistes, on exercerait sur la noble prisonnière.

« Elle a toujours reçu librement le curé et le docteur Gintrac.

« La duchesse continue d'aller aussi bien que son état le comporte.

« Il est très-remarquable que son appétit ait augmenté. » (Mémorial Bordelais.)

— Une lettre de Turin en date du 27 avril porte qu'il existe une grande dissidence entre les cabinets de Turin et de Naples. Les brutalités du roi de Naples envers sa femme sont la cause de cette scission.

La chambre des députés a repris hier la discussion du projet sur l'instruction publique. Sur la proposition d'exclure les curés des comités communaux de surveillance, le ministre de l'instruction publique a fait un discours dans lequel il a démontré l'utilité de les admettre. La disposition du projet ministériel sur les comités a été adoptée.

Dans la séance d'aujourd'hui, M. le président a donné lecture d'une lettre de M. le ministre des finances, qui annonce à la chambre, pour prévenir les propositions qui pourraient être faites sur le même objet, qu'il présentera sous peu de jours un projet de loi sur le rachat des rentes.

— Voici le résumé du projet de loi présenté par M. le ministre du commerce et des travaux publics, pour l'achèvement des travaux publics :

1° Les monuments de la capitale figureront pour 24,000,000 francs.

2° Les canaux demandent un crédit définitif de 44,000,000 francs.

Ces travaux ne pourraient être faits par le commerce comme en Angleterre, à cause de leur importance causée par un développement plus étendu et de la lenteur de leurs produits. En Angleterre, la richesse a devancé les canaux; en France, ils doivent la produire.

Le système entier de canalisation aura coûté en tout 270 millions. Il embrassera un développement de 607 lieues de navigation, et la dépense reviendra à 110,000 fr. par kilomètre, 10,000 francs de plus qu'en Angleterre.

3° Les routes ne pourraient être mises en état complet de percement et de confection dans la situation actuelle de nos finances. Mais il existe des lacunes qu'il est urgent de faire cesser, et, pour cet objet, il est demandé 15,000,000. L'entretien exige une augmentation extraordinaire de 2,000,000.

4° On demande 12,000,000 fr. pour des routes nouvelles dans l'Ouest.

Les plantations riveraines des routes ne pourront être faites qu'à une distance de 60 pieds au moins.

La hauteur des haies ne pourra excéder 4 pieds 1/2 au-dessus du sol.

## BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 5 MAI.

Le roi est sorti hier avec la reine, en voiture découverte. LL. MM. sont allées au château de Laeken en traversant les principales rues de Bruxelles.

— Le duc d'Orléans qui a dû partir avant-hier de Paris pour Londres, en reviendra à la fin du mois, et passera par Bruxelles.

— La société pour l'introduction des voitures à vapeur en Belgique; vient de charger M. Jobard d'aller en Angleterre pour y établir des relations avec les sociétés de ce genre, et lui faire un rapport sur les divers systèmes des voitures locomotives construites par les mécaniciens anglais. Il doit y prendre un brevet pour les voitures à vapeur.

— Notre correspondance de Paris annonce comme un *on dit*, le prochain départ de M. Teste pour La Haye. (Indépendant.)

— Un de nos honorables industriels, qui vient de faire un voyage en Allemagne, a eu occasion de voir dans les provinces rhénanes plusieurs notabilités de ces pays. Il a recueilli de toutes parts les dispositions les plus vives et les plus sincères de voir s'établir des rapports commerciaux avec la Belgique telle qu'elle est constituée; l'intérêt de la Prusse et d'une grande partie de l'Allemagne est évidemment de trouver dans nos contrées un moyen de se soustraire au monopole hollandais. Les établissements industriels de ces contrées par l'une et l'autre voie du Rhin ont besoin d'un marché rapproché qui, rivalisant avec ceux de la Hollande, leur procure les avantages de la concurrence et, par conséquent, des prix modérés pour les denrées et les matières premières qui leur sont nécessaires. Aussi les vœux de la consommation et du commerce réclament un traité avec nous. Le commerce et le gouvernement prussien, qui est un gouvernement très-éclairé, en apprécie trop l'importance, pour qu'il ne s'empresse pas de seconder ces désirs. Cette idée doit le porter à hâter la solution de nos difficultés politiques à laquelle, sous le rapport commercial, il est intéressé. Espérons que le ministre belge près de la cour de Berlin saura tirer parti des circonstances que nous venons d'exposer sommairement. Il peut rendre d'importants services à notre pays, et nous déclarons au reste que nous avons toute confiance dans son caractère et sa capacité. (Émancipation.)

LIÈGE, LE 6 MAI.

Par arrêté royal du 2 mai 1833, rendu sur le rapport du ministre des finances, le sieur G. F. Hubart est nommé directeur des postes à Liège, en remplacement du S<sup>r</sup> Nagels, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

— Par arrêté du 3 mai, le S<sup>r</sup> Demonceau, échevin de la ville de Liège, est nommé commissaire du district de Liège, en remplacement du sieur G. Hubart, appelé à d'autres fonctions.

— Par arrêtés royaux du 27 avril dernier et du 4 courant, il a été statué sur 42 demandes en grâce.

— Il est sorti des bureaux du ministère des affaires étrangères un tableau présentant en différentes colonnes en regard, les bases de séparation du 27 janvier 1831; les préliminaires de paix du 26 juin 1831; le texte des 24 articles du 15 octobre 1831, convertis en traité le 15 novembre; le thème hollandais du 30 juin 1832; le thème de lord Palmerston du 6 septembre 1832, et enfin le thème prussien, amendé à La Haye. — Ce tableau facilite singulièrement l'étude de la question diplomatique.

— La médaille frappée en l'honneur de M. Surlet de Chokier, et qui a été gravée par M. J. Leclercq de Gand, est d'une grande ressemblance, d'un beau relief et d'une exécution pure et soignée. Sur le revers on lit: *La Belgique indépendante au Régent. Décret du congrès national du 20 juillet MDCCCXXXI*. Un exemplaire de cette médaille sera envoyé à chaque membre de la représentation nationale.

— Nous avons reçu d'un habitant du quartier d'Outre-Meuse, une lettre renfermant quelques plaintes sur le mauvais état dans lequel on y laisse le pavé. Depuis le pont des Arches jusqu'au pont d'Amercéeur, il se forme des excavations qui, dans la suite pourraient occasionner la chute des voitures dont le passage est très-fréquent sur cette route, et exposer par là les passans à de grands dangers. Ne serait-il pas tems que l'autorité avisât au moyen de faire réparer ce chemin qui traverse le quartier le plus populeux et le plus industriel de la ville.

— On lit dans le *Journal d'Arlon* :

« La détention des huit douaniers, arrêtés à Oe-trange par les prussiens, continue. Ils sont toujours au fort Bourbon, où ils sont hébergés aux frais de la confédération.

« Il paraît qu'on voudra lier cette affaire à la reprise des poursuites contre *Mathias Kohi* et les *Tornaco*. La mise en liberté des employés serait le prix de la révocation des mandats lancés contre le *médailleur* de Guillaume et les seigneurs de *Sa-nem*.

« Nous apprenons à l'instant même qu'un autre douanier vient d'être arrêté près de Niederanven, dans le rayon de la forteresse, et conduit au fort Bourbon. Ce douanier, changeant de résidence, avait cru pouvoir traverser le territoire réservé pour abréger son chemin. »

— On lit dans le *Journal d'Anvers* :

« Depuis deux jours on a commencé à décharger des céréales dans le pavillon nord de l'entrepôt. Il est bien désirable qu'on construise incessamment le quai devant ce bel édifice, afin que les navires en approchent le plus près possible. »

— On écrit d'Ostende, 3 mai :

« Les deux grands navires que nous avons annoncés en rade le 1<sup>er</sup> courant, sont déjà dans nos bassins : ils viennent des États-Unis d'Amérique, et sont chargés de denrées coloniales; on admire la belle coupe du brick belge la *Carolins*, qui est supérieurement construit; la frégate anglaise *Samuel Cunard* est aussi un beau navire, qui tire 23 pieds d'eau; vous voyez par là qu'avec la marée ordinaire notre port peut recevoir les navires de la plus grande capacité. »

— On écrit de Gand, 4 mai :

« Notre marché de toiles a été peu fourni vendredi. Les toiles fines principalement manquaient. Cependant les bas prix en blondines étaient très-recherchés.

« On annonce comme devant paraître très-prochainement un écrit de M. Constantin Rodenbach, ex-membre de la chambre des représentants et ancien membre du congrès-national. Il porte le titre: *Épisodes de la Révolution dans les Flandres*, 1829, 1830, 1831, avec cette épigraphe: « *La vérité, rien que la vérité, mais pas toute la vérité.* »

— On lit dans le *Messenger de Gand* :

« Notre imprimeur, M. Van Loocke, avait hier une troisième affaire à la cour d'assises. Cette fois-ci, sa cause n'avait rien de politique. C'était une action en calomnie, résultant d'une lettre signée et insérée dans le *Messenger de Gand*. L'auteur de cette lettre, n'ayant pu comparaître avec M. Van Loocke, qui, d'après la loi du 20 juillet 1831 et la constitution, doit être mis hors de cause, l'affaire a été remise aux prochaines affaires. »

— On lit dans le *Franco-Parleur* :

« La dissolution de la chambre n'a pas dans les Flandres produit l'effet qu'en attendaient quelques meneurs qui n'aspirent qu'à compromettre le bonheur, la tranquillité et l'indépendance de la Belgique.

On peut assurer que MM. Coppens, Vergaunwen et Speelman ont beaucoup perdu de leur popularité, et il est plus que probable qu'ils ne seront pas réélus.

« Maintenant que l'effervescence se calme, les électeurs sentiront qu'il vaut mieux envoyer à la chambre des hommes éclairés, ayant le sentiment de leurs devoirs et le désir d'opérer le bien, que d'y envoyer des hommes qui n'y représenteraient

les intérêts de telle ou telle coterie, les hommes qui nous menerait à l'anarchie ou à la république ou enfin des hommes qui, parlant de tout à tort et à travers, prolongent les discussions pour parler seulement d'eux et donner des signes de leur existence. La propriété doit être représentée par des propriétaires, le commerce et l'industrie doivent l'être par des industriels, les campagnes et l'agriculture par ceux qui exploitent et font valoir; et l'armée a également besoin d'être représentée pour l'intérêt même du pays.

— On lit dans l'*Emancipation* :

Nous apprenons avec regret que M. Davignon, un des représentants les plus éclairés et les plus assidus de la dernière chambre, a déclaré renoncer à sa réélection. L'arrondissement de Verviers et la représentation nationale font une perte sensible. Le choix de son successeur, désigné par lui-même et par un grand nombre de ses concitoyens aux suffrages des électeurs, peut seul contribuer à l'élire. M. de Pouchon est en effet un candidat très-distingué. Il se recommande par ses connaissances étendues et positives en économie politique et commerciale, une parfaite appréciation des véritables intérêts industriels du pays. Nous avons eu occasion de parler des brochures remarquables qu'il a publiées. Elles annoncent un représentant capable de jeter des lumières utiles dans les discussions; la chambre ne saurait assez contenir des spécialités de ce genre. Les électeurs feront un choix profitable à eux et au royaume en général.

— Le *Libéral* dément la nouvelle de l'arrivée de 1000 hommes à Maestricht. Son correspondant avait été induit en erreur.

— M. Geefs d'Anvers, qui est chargé de l'exécution du monument à élever au général Beillard, vient de terminer le modèle en plâtre de la statue du général. Il va se rendre à Bruxelles pour y sculpter la statue qui sera exécutée en marche blanc.

— M. Horace Vernet est chargé de reproduire quelques-unes des scènes où le courage des troupes françaises s'est récemment signalé contre les attaques des tribus arabes de l'Atlas et des plaines de l'Afrique. Un brick de l'état la *Comète* a été mis à sa disposition pour le transporter de Civita-Vecchia à Alger, et le ramener ensuite en Italie, où il achève quelques-unes de ses compositions.

— Les avis qui nous sont parvenus de l'intérieur sur l'état de la plante de colza, sont généralement défavorables. Nous ignorons jusqu'à quel point ces craintes sont fondées; mais toujours est-il vrai que les huiles de colza ont éprouvé une hausse à Courtrai, dans l'espace de quelques jours, de 4 à 5 fls. par tonne, et elle a été dans la même proportion à Alost, Termonde et Lokeren; il y a eu également hausse à Bruxelles depuis nos dernières cotes, qui sont de jeudi dernier.

On avait craint que l'échec éprouvé par le ministère Grey, dans la séance du 26 avril, au sujet de l'impôt sur la drêche, n'entraînât la chute de l'administration actuelle. Ces craintes se sont aujourd'hui dissipées; un amendement proposé par lord Althorp dans la séance du 29, et qui tendait à annuler la résolution prise par la chambre le vendredi précédent, a été adoptée dans la séance du 30 à une immense majorité. (Voir plus haut les nouvelles d'Angleterre.)

Le *Constitutionnel* du 2 mai porte la nouvelle suivante :

On parle d'une démarche faite récemment par les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie auprès du roi de Hollande pour le porter à changer de dispositions et à marcher effectivement vers le terme de ses négociations avec la France et l'Angleterre. Les trois puissances repousseraient, dit-on, la prévention émise par le cabinet de La Haye dans ses dernières communications diplomatiques, et ne traiteraient qu'avec les cours réunies, comme au temps de la fameuse conférence, et elles lui annon-

ceraient en même temps que si sa persistance dans sa ligne de conduite actuelle lui faisait ultérieurement encourir de nouvelles hostilités de la part des puissances. Le roi des Belges, il n'aurait à compter sur aucun concours de leur part. Il y a lieu de croire que cette démarche a été provoquée par l'Autriche.

Nous sommes à même de confirmer les lignes qu'on vient de lire. Nous ajouterons à ce que dit le *Constitutionnel*, que les puissances ont déclaré être prêtes à signer sans examen, tout traité qui interviendrait entre la Hollande d'une part, et la France et l'Angleterre de l'autre. (Indép.)

On lit d'autres part dans le *Temps* :

« Il est bien vrai que les trois cours d'Autriche, de Prusse et de Russie pressent le roi de Hollande pour qu'il ait à terminer ses différends avec la Belgique, mais il n'est pas vrai que ces cours repoussent la prétention du roi de Hollande de ne traiter qu'avec les cinq cours réunies. Loin de là, elles déclarent qu'elles sont prêtes à prendre part à la conférence, mais que s'étant toujours refusées à concourir aux mesures coercitives, elles ne peuvent se réunir à la France et à l'Angleterre tant que ces mesures n'auront pas cessé, leur réunion avant la cessation de ces mesures pouvant être considérée comme une approbation, qu'elles n'ont pas donnée et qu'elles n'entendent pas donner. »

#### ARRANGEMENT DES AFFAIRES D'ORIENT.

Nous confirmons aujourd'hui de la manière la plus positive, la grande nouvelle de l'arrangement des affaires d'Orient.

Les propositions faites par l'amiral Roussin ont été, comme nous l'avons dit, rejetées par le pacha d'Egypte, qui a reproduit ses premières propositions. Celles-ci ont été définitivement acceptées. Le traité a été signé par le sultan et le pacha. Sa Hauteesse abandonne la Syrie; Ibrahim s'est désisté d'une seule de ses prétentions, celle de la possession du district qui devait lui assurer le passage du Mont-Taurus.

Un courrier anglais porteur de ce traité est passé à Bruxelles dans la nuit du 2 au 3 mai.

Ainsi tombe ce grand conflit qui avait fait renaître les espérances de tous les ennemis de l'ordre et de la paix de l'Europe. (Indépendant.)

Des nouvelles du 14 avril, arrivées à Vienne le 27 par voie extraordinaire, nous apprennent que le 11, au soir, un courrier a été envoyé à Constantinople par Amedschî-Effendi avec la réponse d'Ibrahim-Pacha aux propositions de la Porte. Ibrahim a accepté, comme on le disait, les offres qui lui ont été faites, c'est-à-dire l'adjonction de Méhémet-Ali de Smyrne, des districts de Damas et d'Allep, mais il désire encore qu'on lui cède le district d'Adana (Caramanie), après quoi il se hâtera d'ordonner un mouvement rétrograde à son armée.

Par suite de ces communications, un grand conseil a été tenu le 12, et l'on y a résolu de refuser positivement la cession d'Adana. Le 14, vers le soir, un tartare fut envoyé à Kiutahia pour y porter cette détermination, avec une lettre de l'amiral français qui l'appuyait fortement. Sur le désir de la Porte, l'escadre russe aussi bien que les troupes de terre resteront dans les positions qu'elles occupent maintenant, jusqu'au retour de ce courrier.

Constantinople, 14 avril. (Par voie extraordinaire.)

Des nouvelles pacifiques sont arrivées du quartier-général d'Ibrahim. M. de Vavennes a eu assez de pouvoir pour le détourner de son dessein de marcher en avant. La porte refuse de la manière la plus positive de consentir à l'abandon du district d'Adana. Cependant les habitants de cette capitale s'attendent généralement à une solution toute pacifique; et, comme on est persuadé que, malgré les refus de la Porte, Ibrahim ne recommencera pas les hostilités, et qu'il cherchera plutôt à trouver une compensation sur un autre point, en obtenant, par exemple la suppression du tribut annuel, et que par conséquent tous les obstacles à la conclusion d'un traité de paix seront

levés, on pense avec raison qu'un soulèvement à Constantinople n'est plus à craindre.

#### NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

On écrit de La Haye, 1<sup>er</sup> mai :

« On dit que le roi se rendra à l'armée vers la fin de ce mois, pour la passer en revue. En attendant, il est certain que la première division sous les ordres du général Van Geen, occupera le camp. »

« On s'attend chaque jour à la nomination des officiers supérieurs et subalternes de la *schuttery* de réserve de la Hollande méridionale. »

— La nommée Adrienne Plat, épouse de Goozm, condamnée à la peine de mort par la cour d'assises, pour avoir empoisonné sa petite fille, âgée de cinq mois, a été exécutée aujourd'hui.

— On écrit de Bois-le-Duc, le 30 avril :

« Dans la dislocation générale de troupes de l'armée en campagne, les quartiers-généraux des divisions restent où ils se trouvent actuellement. »

« Une compagnie de maréchaussées, appartenant à l'armée, a reçu l'ordre de se porter à Rozen-daal. »

— On écrit de Bréda, le 2 mai :

« Le passage de troupes par notre ville continue, deux bataillons de la *schuttery* de la Gueldre et de la Hollande septentrionale, la batterie de campagne, n<sup>o</sup> 6, et le régiment de lanciers n<sup>o</sup> 10, sont passés ce matin par Bréda pour se rendre dans leurs cantonnements. »

« Des détachements de divers bataillons de la 1<sup>re</sup> division sont partis d'ici pour Ryen, afin de garder le terrain qu'on apprête pour l'établissement du camp. »

« Avant-hier les douaniers ont arrêté beaucoup de marchandises qu'on introduisait en fraude et quelques individus qui faisaient usage de faux passe-ports. »

UNIVERSITÉ DE LIÈGE. — Commission d'examens.

MM. Édouard Hamoir, de Fleurus, et Joseph Castelain, de Gouy-lez-Pieton, subiront leur examen de candidat en philosophie le 7 courant, à 4 et 5 heures du soir.

#### VILLE DE LIÈGE.

Extrait du procès-verbal de la séance du conseil de régence, du 27 avril 1833.

Présens : MM. Louis Jamme, président; Gme. Plumier, Dejaer, Demonceau, Defooz, Nagelmackers, Raikem, de Behr, Richard, Debasse, Lombard, Frankinet, de Stockhem, Dewandre, Bayet et Francotte.

Empêchés : MM. de Laminne, Billy et Burdo.

Le conseil discute un projet de règlement présenté par M. Defooz (au nom de la commission, ensuite de la décision du 19 de ce mois, portant qu'il y aura au collège municipal des places de professeurs suppléants.

Il arrête les dispositions suivantes :

1<sup>o</sup> Des professeurs suppléants seront préposés par le conseil à l'enseignement séparé ou cumulatif des langues anciennes, de la langue française, de la langue allemande, de l'histoire, de la géographie, de l'économie politique, des mathématiques, des sciences physiques, et chimique et du dessin.

2<sup>o</sup> La suppléance n'aura lieu que dans le cas de maladie reconnue par le bourgmestre et échevins.

3<sup>o</sup> Les professeurs suppléants ont droit pendant leur suppléance aux minervalles attribués aux titulaires qu'ils remplacent.

4<sup>o</sup> Le conseil pourra, suivant les circonstances leur attribuer la totalité ou partie du traitement de ceux-ci.

5<sup>o</sup> Les suppléants entrent en fonctions, dès qu'ils en sont requis par le collège des bourgmestre et échevins.

6<sup>o</sup> Ils continueront l'enseignement des professeurs titulaires conformément au programme des cours.

— Le conseil arrête le rôle principal de la taxe sur les chiens pour 1833, au nombre de 565, et à la somme totale de 1359 francs 92 centimes.

On soumet un plan pour l'emploi du terrain situé entre le pont d'Avroy et les Augustins.

— La discussion en est renvoyée à l'une des séances prochaines.

Pour copie conforme :

Le secrétaire de la régence, DEMANY.

Ceux qui ont l'intention de se mettre sur les rangs pour les places de professeurs suppléants mentionnées dans le procès-verbal ci-dessus, sont invités à en adresser la demande aux bourgmestre et échevins de cette ville et à faire connaître leurs titres.

**BUDJET DE LA VILLE DE LIEGE**  
POUR L'EXERCICE 1833.  
Population : 56,402 ames

TITRE PREMIER. — **RECETTES MUNICIPALES.**

**NATURE DES RECETTES.**

CHAPITRE PREMIER. — *Recettes extraordinaires.*

§ I<sup>er</sup>. *Restant disponible des années antérieures.*

Excédant du budget de l'année précédente	Fls. 3,968 22 c.	Fr. 8,398 34
Boni de l'exercice pénultième.		
Le boni présumé porté au budget de 1832 était de fls. 10,886 60 c.		
Le boni du compte de 1831 n'est que de florins 6.448 04 c.		
Différence en moins, fls. 4,438 56 c.		9,393 76
Différence : Déficit, fls. 470 34 c.		995 42
Boni...		

§ II. *Autres recettes extraordinaires.*

A reconvrer sur les arrérages des revenus des chambres, rentes foncières, etc., dont l'état joint au compte du receveur de la ville s'élève à fls. 63,247 71 c.	5,000	
Produit du droit de mutation au grand livre de la dette de la ville.	50	
Subside accordé par le gouvernement pour le collège.	6,360	
Idem, idem, pour les écoles gratuites de filles.	4,060	
Idem, idem, pour les écoles gardiennes.	530	
Vente d'habillemens de la ci-devant garde communale.	4,500	
Vente du mobilier du collège.	6,000	
Vente des matériaux des cinq maisons édifiées rue de la régence.	2,179 89	
Vente du terrain dit l'Etoile au quai Saint-Léonard.	11,405 25	
Vente d'une parcelle de terrain sur les Fossés.	2,040	
Remboursement à faire à la ville par la commission des hospices civils, des frais d'organisation et traitement du personnel des hôpitaux pour les cholériques.	13,000	
<b>Total.</b>		<b>49,125 14</b>

CHAPITRE II.  
**RECETTES ORDINAIRES.**

§ I<sup>er</sup>. *Centièmes additionnels.*

Centièmes additionnels aux contributions foncière et personnelle.	26,000
---	--------

§ II. *Taxes municipales.*

*Produit des taxes.*

Boissons et liquides,	200,000	Net	510,000
Comestibles,	210,000		
Fourrages,	29,000		
Combustibles,	53,000		
Matériaux,	43,000		
Recettes accessoires, quittances, passavants, expéditions,	44,000		
<b>Brut.</b>	<b>579,000</b>		
Frais de percept. suivant état,	69,000		
Produit présumé de l'abattoir public brut,	4,300	Net	3,600
Remise de l'inspecteur et de l'adjoint,	4,700		
Produit des étaux de la grande halle, brut.	7,800	Net	6,500
Remise à l'inspecteur (1/6).	4,300		
Produit des étaux à la halle de St-Séverin, brut.	400	Net	200
Remise à l'inspecteur (1/2).	200		
Location du poids public.	4,505		
Idem. Des places aux marchés.	6,300		

§ III. *Revenus divers.*

Produit des actes de l'état civil.	425
<b>Maisons communales, prix de baux.</b>	
Bâtiment à la porte Ste. Marguerite et corps de garde sous les degrés des tissierands.	53 86
Pièces sous la porte Vivegnis.	94 82
Entrepôt des accises à St. Thomas.	2,010 58
Partie du couvent des Récollets.	2,539 68
Ancien corps de garde près du pont de bois en Bèche.	42 32
Caves sous la grande halle.	474 52
Location de l'école, rue de l'étuve et de l'université.	634 92
Location des magasins souterrains de la halle des drapiers.	505

*Biens fonds communaux.*

Terrain au Fratrès.	487 50
Vignoble et jardin aux Urselines.	214 64
He de Wérixhet.	307 88

Terrain aux remparts de St-Laurent.	52 92
Jardin rue Mississippi.	30
Jardins de St Laurent.	258 20
Jardin occupé par M. Stéphany.	25
Jardins entre les portes St-Martin et Ste.-Marguerite.	44 62
Terrain vague à St-Gilles.	40 58
Terrain près la porte St Léonard.	14 81
Terrain au pont Mousset.	126 99
Rentes foncières.	843 10
Revenus des chambres.	7329 70
Produit du denier de couchette de chevaux dans les casernes.	7,000
Indemnité pour l'hôpital militaire de Saint-Laurent.	2,116 40
Produit présumé des amendes de police.	600
Remboursement de l'avance à faire pour logement et nourriture de miliciens et gardes civiques.	2,000
Remboursement des frais de transport des détenus et militaires malades.	800
Moitié de la recette des amendes et des rétributions dues en vertu des lois sur la garde civique.	5,000

**Récapitulation.**

Recettes extraordinaires.	49,125 14
Revenus et recettes ordinaires.	588,141 04
<b>Total.</b>	<b>637,266 18</b>

( La suite à demain. )

La régence mettra en adjudication, le lundi 13 mai courant, à midi, l'entreprise du nivellement du sol de la nouvelle promenade.  
Le cahier des charges est déposé au secrétariat de la régence où l'on peut en prendre connaissance.  
Liège, le 3 mai 1833.

**ETAT CIVIL DE LIEGE du 4 mai.**

**Naisances :** 2 garçons, 2 filles.  
**Décès :** 2 garç., 3 filles, 4 hommes, 3 femmes, savoir :  
Hubert Joseph Désiré Buidin, âgé de 33 ans, premier lieutenant au neuvième régiment d'infanterie, faubourg d'Amécœur, époux de N. Hayois. — Jean François Dondlet, âgé de 32 ans, vice desservant, rue cloître Ste-Croix. — Laurent Rikir, âgé de 22 ans, armurier, rue devant les Carmes, célibataire. — Charles Louis Dierickx, âgé de 21 ans, soldat au quatrième régiment, cinquième bataillon. — Marie Joseph Henriette Wigny, âgée de 45 ans, rue St-Séverin. — Marie Werson, âgée de 24 ans, cordière, rue des Carmes. — Josephine Sineffe, âgée de 27 ans, couturière, rue des Carmes.

**AVIS AUX PENSIONNAIRES CIVIQUES.**

L'administration du trésor dans la province de Liège, prévient les pensionnaires civils, que le paiement du 1<sup>er</sup> trimestre de 1833 de leur pension est ouvert dans les bureaux, tous les jours non-fériés de 9 heures à midi.

**THEATRE ROYAL DE LIEGE**

*Spectacle extraordinaire.*

Lundi 6 mai, pour l'avant clôture, la première représentation de *la mort du duc de Reichstadt ou le Fils de l'empereur* pièce en deux actes et en deux époques ; précédée par la deuxième représentation de *Kiouny ou l'éléphant et le pays*, pièce en quatre actes à grand spectacle mêlée de chants.

**ANNONCES ET AVIS DIVERS.**

**SUCCESSION COLLELTE.**

Les prétendants à cette succession peuvent s'adresser à M. MOUTIER, quai d'Avroy, n° 864, possesseur de la généalogie.

Des OUVRIERS MENUISIERS-CHAISIERS peuvent se présenter de suite au CASINO, n° 864, quai d'Avroy. 247

BAUDRY, tailleur, rue de l'Agneau, n° 426, demande plusieurs BONS OUVRIERS. 142

On DEMANDE pour l'étude d'un notaire à Liège, un CLERC, connaissant la comptabilité.  
Un salaire raisonnable serait attaché à son travail.  
S'adresser au bureau de ce journal. 243

Le 10 mai 1833, 2 heures de relevée, VENTE de 50 à 60 mille PIEDS de BOIS sciés chez Henri Raës à Abin, près de Huy ; dont la majeure partie des planches et quartiers ont de 10 à 20 pieds de longueur et 8 à 10 années de sciage et d'une qualité supérieure. A crédit. 245

A LOUER un QUARTIER, au rez de chaussée, garni ou non, quai de la Sauvenière, n° 799. 119

Beau QUARTIER à LOUER, près du Casino, n° 869, à Fragnée, composé de 4 pièces au 1<sup>er</sup>, etc. — S'adresser près l'Hôtel-de-Ville, n° 82, au Cœur-d'Or. 9

**DÉPOT DE PIERRES A LITHOGRAPHIER.**

Dans les dimensions les plus usitées et de la première qualité, aux prix les plus raisonnables, chez J. SIMONIS, à Cologne. — Affranchis.

**VENTE PAR LICITATION.**

Le jeudi 23 mai 1833, à trois heures de relevée, les ritiers de Jean Vanherck et Marguerite Lemaire, son épouse feront VENDRE publiquement aux enchères et par licitation par le ministère du notaire PARMENTIER, en son étude place de la Comédie, à Liège, les biens immeubles, ci-après désignés :

Deux maisons n° 234 et 235, situées au faubourg Ste.-Marguerite à Liège, en lieu dit au Chêne, avec cours, établis jardins, vergers et cotillages, d'une contenance ensemble d'un bonnier métrique par J. Vanherck, veuve Legrand.  
S'adresser audit notaire PARMENTIER, pour prendre connaissance du cahier des charges de cette vente.

Le mercredi 15 mai 1833, trois heures de relevée, VENTE en l'étude de M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire à Liège, place de la Comédie, d'une grande et belle MAISON, sise à Liège, quai sur Meuse à l'eau, n° 946, appartenant à M. Edouard Pévart. — On accordera de grandes facilités pour le paiement. — S'adresser pour voir les lieux et connaître les conditions de la vente audit M<sup>e</sup> PARMENTIER, notaire, détenteur des titres.

( ) M<sup>e</sup> DUSART, notaire, rue Feronstrée, à Liège, est chargé de VENDRE de gré-à-gré, deux très-bonnes FERMES l'une de 8 bonniers métriques 28 perches, située à Hervé occupée par le Sr. Lieutenant, et l'autre de 6 bonniers perches, sise à Xheneumont, près la chaussée de Batice, Verviers, occupée par la V<sup>e</sup> Desaiwe.  
Ces FERMES sont d'origine patrimoniale et absolument de 1<sup>re</sup> qualité. — S'adresser audit notaire.

( ) A LOUER présentement une très-belle MAISON de campagne, avec jardins, bosquet, prés, bois et étangs, située à Dolembreux, commune de Sprimont. S'adresser au notaire BERTRAND, à Liège.

Un APPRENTI sachant lire le manuscrit peut se présenter au bureau de cette feuille.

**COMMERCE.**

Bourse de Vienne du 26 avril. — Métalliques, 92 3/32 — Actions de la banque 1206 0/0.

Fonds anglais du 3 mai. — Consol., 87 5/8 00/00 — Fonds belges, 84 1/4. — Fonds Hollandais, 45 1/4.

Bourse de Paris du 3 mai. — Rentes, 5 p. 102 8/8 — 4 1/2 p. 100 00. — Rentes, 3 p. 77 45 — Actions de la banque, 1750 00. — Certificat Falconnet, 91 80 — Emprunt royal d'Espagne, 89 0/0. — Emprunt d'Haïti, 250 00 — Empr. romain, 88 5/8. — Empr. belge, 87 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 3 mai. — Dette active, 3 1/4 à 00 ; idem différée, 0 0/0 0/0 — Bill. de change, 00 0/0 — Syndicat d'amort., 00 0/0 00 ; idem 3 1/2 p. 00 0/0 — Rente remb., 2 1/2 p. 00. — Act. de la Société de commerce, 00 0/0. — Rus. Hop. et G<sup>e</sup>, 00 0/0 et 00, idem ins. gr. liv., 00 0/0 00. — Danois à Hamb., 00 ; idem emp. à L., 0 0/0 00. — Danois à Lond., 00 0/0. — Rente, 3 p. 00 0/0 à 00. Métalliques, 00 0/0. — Naples Falc., 00 0/0 idem à Lond., 00 0/0. — Perp. à Amst., 00 0/0. — A. 1<sup>re</sup> levée, 00 0/0. — Rente perp., 7 69 1/16. — Lots de Pologne, 00. — Brésil., 00 0/0 00 — Grecs 2<sup>e</sup> levée, 00 0/0 à 0/0 — C<sup>e</sup> guerre, 00 0/0. — Bill. du trésor, 00 00/00.

**Bourse d'Anvers, du 4 mai.**

Changes. — Amsterdam c. j. 4 1/8 P. — Paris c. j. 3 1/2 P. — Dondres rare, c. j. 40 1/2 1/2 ; deux mois, 40 1/2 A. — Hambourg c. j. 35 3/8 à 35 1/2. — Francfort courts jours, 35 1/2 1/6 P.

Changes	à courts jours.	à deux mois.	à trois mois.
Amsterdam.	1 1/8 0/0 av. P		
Londres.	12 1/2 1/2	A 12 1/2 1/2 A	
Paris.	47 1/8	A 46 7/8	A 46 3/4
Francfort.	36	P 35 13/16	35 5/8
Hambourg.	35 3/8	P 35 3/16	35 1/16

**Escompte 4 0/0 1/2.**

**Effets publics.**

Belgique.	Empr. de 10 mill., 5 d'intérêt.	00 0/0
	Empr. de 12 mill.	00 0/0.
	Empr. de 24 mill.	86 0.
	Empr. de 48 mill.,	00 0/0.
	Dette active.	98 1/2 A.
	Oblig. de Entr.	42 00 A.
Hollande.	Dette active,	00 0/0.
	Oblig. synd.	00
	Rent. remb.	84 et 90 1/4 A.

Bourse de Bruxelles, du 4 mai. — Dette active belge, 46 3/4 N. — 24 millions, 86 0/0 A. — Dette active hollandaise, 46 0/0 0.

H. Lignac, impr. du Journal, rue du Pol-d'Or, n° 622, à Liège